

l'honorable député lisait un discours qu'un autre avait rédigé et que ce discours contenait des passages que je viens de lire. Pour ma part, je ne me contenterai pas de me tourner les pouces et de laisser n'importe quel membre de la Chambre, pas même le député de Waterloo-Nord...

Des VOIX: Waterloo-Sud.

M. CLEAVER: ...tenter de soulever des haines de race...

M. HOMUTH: Waterloo-Nord serait très fier de cela.

M. CLEAVER: ...tenter de semer la discorde et la désunion dans le pays. Il est un parti au Canada dont le chef en dehors de la Chambre agit beaucoup en ce sens et l'infection se répand jusqu'à la Chambre des communes. Que pensez-vous, monsieur l'Orateur, du chef d'un parti qui à propos d'une mesure sociale comme celle des allocations familiales, fait appel aux préjugés de race? Il a signalé le fait que le taux des naissances dans le Québec est plus élevé qu'ailleurs.

M. HOMUTH: Quel chef en dehors de la Chambre a fait cela?

M. CLEAVER: Cette remarque a-t-elle été faite dans un autre but que de susciter les haines de race? Si elle a été faite dans un autre but, je donne dès maintenant à l'honorable député l'occasion de nous dire pour quelle autre raison il l'a faite. Quant à moi je n'en vois pas d'autre. Voyons maintenant quels sont les faits relativement à la mesure en délibération. Etant donné la diminution graduelle qu'elle comporte après le quatrième enfant, elle prend manifestement pour type de famille canadienne celle de quatre enfants. Quand la famille est plus nombreuse, les versements mensuels par enfant diminuent brusquement, de sorte que le coût estimatif global des allocations familiales mensuelles dans le Québec sera de \$6,709,000. Et quel sera ce coût pour l'Ontario? Le même: \$6,068,000.

M. HOMUTH: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question? A-t-il aussi tenu compte de l'impôt sur le revenu provenant de ces deux sommes de 6 millions de dollars pour chacune de ces deux provinces?

M. CLEAVER: Non; mais je vous remercie de me rappeler l'impôt sur le revenu.

M. HOMUTH: J'ai pensé vous aider à faire votre discours.

M. CLEAVER: Mes honorables vis-à-vis prennent grand intérêt à soulever périodiquement la question de l'épreuve des moyens

d'existence et que sais-je encore, mais j'attends encore qu'un membre de ce parti préconise la suppression dans l'impôt sur le revenu de la déduction que peut faire pour ses enfants un contribuable dont le revenu annuel est de \$25,000. Songez à cela.

M. HOMUTH: Réfutez cet argument facile.

M. CLEAVER: Il apparaît très clairement, d'après les termes mêmes du bill et les frais représentés par ces allocations qu'on a tenté honnêtement de ne favoriser aucune province au détriment d'une autre et il est malheureux que de telles critiques aient été formulées sans qu'on les ait accompagnées d'un exposé des faits. Mes honorables amis de l'opposition conservatrice avaient une raison, et une seule raison, de soulever le cri de race à ce propos. Ils n'ont rien à perdre dans la province de Québec. Cette fois-ci, ils n'y perdront même pas leur dépôt.

M. HOMUTH: Ne vous en faites pas; vous perdrez certainement le vôtre.

M. CLEAVER: Ils n'ont rien à perdre dans le Québec, ils n'ont pas de candidats et ils espèrent qu'en soulevant le cri de race ils gagneront quelques votes en Ontario. Que doit-on penser d'un parti politique reconnu qui ne se soucie nullement de l'unité nationale, en pleine guerre, dans l'espoir de s'attribuer quelques votes aux élections prochaines. Le plan des allocations familiales a été conçu dans un esprit de justice et d'équité. Chaque province en profitera, et cela dans une large mesure.

J'en viens maintenant au point suivant qu'a soulevé l'opposition, c'est-à-dire à une autre objection posée par l'honorable député de Peel (M. Graydon). Qu'on la remarque bien: "N° 9. Cette mesure répudie les principes fondamentaux de la justice sociale car elle applique à tous le même traitement". On nous dit que le parti conservateur a été renouvelé, qu'il a un nouveau nom, un nouveau chef et un nouveau programme. On voudrait nous faire croire que ces gens ont renoncé au vieux principe tory qui accorde la préférence au riche et à ses pareils. Or, que constatons-nous? Hier, le chef du parti prenait la parole pour dénoncer cette mesure comme contraire aux principes fondamentaux de la justice sociale sous prétexte qu'elle place tout le monde sur le même pied.

M. HOMUTH: L'honorable député devrait se montrer juste et s'il a l'intention de lire cet article, qu'il le lise en entier. Montrons-nous justes à cet égard.

M. CLEAVER: Je vais lire la phrase au complet.